



## cumuler CAE et CDD saisonnier, est-ce possible ?

Par **nounette**, le **04/05/2011** à **09:01**

Bonjour,

Je suis actuellement en CAE à 27h hebdo.

Je travaille dans une association qui ferme au mois d'août (congrés payés) et étant donné la précarité de mon contrat, j'aurais voulu travailler au mois d'aout dans la restauration soit un contrat de 39h hebdo.

Ai-je le droit de travailler en parallèle ?

Merci

Par **P.M.**, le **04/05/2011** à **10:20**

Bonjour,

Vous n'avez pas le droit de travailler pendant des congés payés si vous en avez acquis suffisamment pendant toute la période de fermeture...